

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DE LA FORMS LE 27 AVRIL 2019 A CASTELNAUDARY
CONVOCATION ENVOYEE AUX ADHERENTS LE 4 AVRIL 2019**

Présents :

Estelle Roux (MSP Lasalle) ; Sophie Renard-Cot (MSP de la terrasse Carbonne) ; Jean-Pierre Kerjean ; Jean-Baptiste Thibert (MSP de Tuchan) ; Michel Dutech (président) ; Jean-Jacques Buscaglia ; Nicolas Mariaud (MSP St Jean du Gard) ; Arnauld Cabelguenne (MSP du Lectourois) ; Pascal Berthin (MSP vice-présient) ; Nathalie Bidegorri (MSP Castel Labastide) ; Claude Corbaz (MSP HVT) ; Jean-Dominique Laporte (trésorier) ; Jean Garnier (MSP de Béziers) ; Alexia Ministrot (MSP de Haute Cerdagne) ; Dominique Genin (MSP des deux Vallées) ; Isabelle Chatelet et Evelyne Melix (MSP Vallées d'Ax)

Présents : 17

Pouvoirs : 12

Votants : 16

Total (16+12= 28) Quorum atteint

ORDRE DU JOUR :

1. **Présentation du rapport financier**
2. **Présentation du rapport moral (d'activité)**
3. **Vote des nouveaux statuts et du RI**
4. **Présentation de l'accompagnement FORMS « territoire » (ex : Université d'été de la médecine du futur à la campagne)**
5. **Ateliers et présentation : « Innovation en santé publique » ; « MSP l'avenir des soins non programmés » ; Présentation de la constitution et de la formation de la CPTS Tarn Sud**

INTRODUCTION

Discours d'Accueil de M. Patrick Maugard maire de Castelnaudary - 9h 30

Le maire de la commune aborde la question des enjeux de santé diversifiés selon les territoires de la région. Est souligné la question des départs à la retraite de nombreux médecins généralistes, non remplacés, dans de nombreuses communes, rurales entre autres. Pour M. Maugard, les MSP, la pluriprofessionnalité coordonnée, représente l'avenir et semble inévitable. Il remercie l'association et les professionnels d'avoir choisi la ville de Castelnaudary pour son assemblée générale, et encourage la poursuite des missions de la FORMS.

Discours de présentation du président de la FORMS Dr Michel Dutech - 9h40



Le président revient sur l'historique de la structure. L'exercice pluriprofessionnel coordonné est en développement exponentiel. De très nombreux nouveaux partenaires participent à ce développement, tels que la CPAM, MSA, URPS, Réso Occitanie. Il est important de penser le développement de nos actions à une échelle régionale, tout en pensant aussi nos missions au niveau départemental, et aussi via la Fédération nationale avec les autres régions.

Des avancés réglementaires et logistiques comme l'ACI, ma santé 2022, ont été inspirées par le mouvement associatif de la FFMPS et la FORMS.

Le rôle spécifique et unique de la FORMS est celui de l'accompagnement des équipes qui se structurent, de celles qui se développent, de celles qui sont en souffrance. Une tâche difficile qui nécessite des ressources, d'où la nécessité de continuer de recruter de nouveaux facilitateurs à travers cette grande région.

Des liens partenariaux riches ont été créés (CPAM, URPS, collectivités locales, réso Occitanie, REIPO, Conseil départemental et régional, collectivités locales). Il reste à conforter les relations de partenariat avec le financeur, l'ARS.

La FORMS est une petite structure qui se professionnalise. Une rencontre est prévue avec le directeur général de l'ARS pour aborder le travail de la FORMS, sa reconnaissance et son financement 2019.

Le président conclue en soulignant le travail exceptionnel des chargées de mission et facilitateurs en 2018 notamment, et met avant quelques chiffres emblématiques du travail des facilitations : 119 équipes accompagnées sur 140 MSP validées sur le territoire régional.

Constatant la présence du nombre d'adhérents nécessaire pour procéder à l'examen puis au vote des points fixés par l'ordre du jour, le président précise que l'Assemblée se déroulera en deux temps, un temps consacré à l'assemblée générale ordinaire pour adopter les comptes et le rapport moral et un temps consacré à l'assemblée générale extraordinaire pour procéder aux modifications statutaires.

Assemblée Générale Ordinaire

1. Présentation du rapport financier – J.D Laporte, trésorier et J.P. KERJEAN trésorier adjoint - 9h50

Slides 2 à 10

Comptes annuels réalisés par KPMG

Les ressources associatives 2018 : 311 343 € (exercice précédent : 115 308 €)

Charges de fonctionnement 299 140€ en 2018

Budget prévisionnel 2019 : 425 438 €

Présentation du Commissaire aux Comptes (CAC) Stéphane Matre du Cabinet Gimbert

10h07 : le rapport financier est voté à l'unanimité, le choix du CAC Stéphane Matre est validé

2. Présentation du rapport d'activité/ moral



Slide 11 à 30 (Contexte Général ; Le mouvement des MSP ; La FORMS)

Développement exponentiel : 119 équipes accompagnées et suivies en 2018 (dont 5 ESP et 8 CPTS) / 37 en 2017

73 adhérents soit plus de 1 000 professionnels représentés

Structuration de la fédération : équipe salariée et équipe facilitateurs

Recrutement et évolution RH : nouvelle CM, Chloé Sinotte et poste secrétariat, Morgane Sellier en remplacement de Catherine Lassalle.

Partenariats (CPAM, DD, Conseil régional, Reipo, URPS Kinésithérapeutes, orthoptistes, médecins, Réso Occitanie, MSA)

Retours sur les Journées Régionales de 2018 (avril plus de 60 participants et 156 en octobre)

10h55 : le rapport moral est voté à l'unanimité

Assemblée générale Extraordinaire

3. Vote des nouveaux statuts et du RI - 11h

Des modifications sont proposées par le conseil d'administration, pour une mise en conformité avec les statuts nationaux et suite aux évolutions de la fédération, et concernent les articles suivants :

Les statuts :

-Article 3 – Siège social :

« Le siège social de la Fédération est désormais fixé à : 7 Clos de la Tuilerie 31560 NAILLOUX Et une adresse de gestion fixée à : Maison des associations 3 place Guy Hersant 31031 TOULOUSE »

-Article 4 – Objet

-Article 5 – Membres de la fédération (création de la catégorie de « membres observateurs »)

-Article 6 – Admission et exclusion des membres

-Article 8 – Membres de l'Assemblée générale et article 8-4 – Quorum de l'AG

-Article 9 – Conseil d'administration de la fédération (art 9 -1-2-3-4)

-Article 10 – Bureau de la fédération (art 10-1-2-3)

-Article 14 – Règlement intérieur

-Article 15 – Indemnisation des membres de la fédération

-Article 16 – Affiliation de la fédération

-Article 17 – Dissolution – Liquidation

Le règlement intérieur :

-Titre I Membres de la fédération

-Titre II Fonctionnement de l'association

Il est précisé que l'ensemble des adhérents a eu accès aux projets de statuts et de règlement intérieur modifiés dès les convocations envoyées.

11h15 : Les modifications des statuts et du Règlement intérieur sont votées à l'unanimité



Assemblée générale Ordinaire

4. Présentation de l'accompagnement FORMS « territoire » (ex : Université d'été de la médecine du futur à la campagne) – 11h20

Le pharmacien Arnauld Cabelguenne présente l'évènement de l'université d'été de la médecine du futur à la campagne qui aura lieu à Lectoure dans le Gers les 17 et 18 août 2019.

5. Ateliers et présentation :

5.1 « Innovation en santé publique »

5.2 « Présentation de la constitution et de la formation de la CPTS Tarn Sud »

- 12h

Le Président de séance

Michel Dutech



Le trésorier

Jean-Dominique Laporte

